

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2922

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2922**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Bron

objet : **Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Ville de Bron a, sur son territoire, un réseau de chaleur actuellement propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône sur le quartier de Parilly. L'OPH du Rhône souhaite abandonner celui-ci, actuellement surdimensionné par rapport au nombre de locataires desservis et nécessitant des investissements. La Ville de Bron s'est portée acquéreur de celui-ci à compter du 1er mai 2012, lui permettant ainsi de développer le réseau.

La Communauté urbaine de Lyon gère depuis 1970 le réseau de chaud et froid urbains situé sur le territoire des Villes de Lyon et Villeurbanne. La réalisation et l'exploitation de ce réseau ont été confiées à une société privée dont le contrat arrive à terme le 31 décembre 2013.

La Communauté urbaine et la Ville de Bron se sont rencontrées à plusieurs reprises afin d'étudier la faisabilité d'un maillage entre le réseau de la Ville de Bron et le réseau de Lyon-Villeurbanne.

Les études, menées en 2009-2010, ont validé la pertinence du raccordement du réseau de Bron au réseau géré par la Communauté urbaine par rapport à une solution autonome. La solution proposée consiste en un maillage au réseau de Lyon-Villeurbanne sécurisant le réseau de Bron et dans le remplacement de la chaufferie gaz-fioul existante, qui n'est plus aux normes.

La solution de remplacement de la chaufferie existante par une chaufferie au bois permettrait, en effet, d'augmenter la part d'énergie renouvelable sur le réseau et de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en terme de diminution de la consommation d'énergie fossile. Elle permettrait également de bénéficier d'une TVA à taux réduit par une valorisation accrue de l'énergie produite par l'usine d'incinération de Gerland et donc de répondre à l'objectif de réduction de la facture énergétique.

Le dispositif proposé au Conseil de communauté, identique à celui mis en place pour le réseau de chauffage urbain de Lyon et Villeurbanne, s'appuie sur les dispositions de l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales qui permet aux communes de confier à la Communauté urbaine la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

La mise en œuvre de ce transfert de gestion implique des délibérations concordantes des collectivités sur la convention de gestion. La Ville de Bron délibère sur la convention de gestion lors de son Conseil municipal d'avril 2012. Cette convention prévoit que la Communauté urbaine, en tant que responsable du service, soit autorisée à exploiter le service public ou à le confier à un tiers, sur le périmètre de la commune. La Communauté prendra à sa charge l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sur ce réseau pendant toute la durée de la convention (30 ans) ou jusqu'au transfert effectif de compétence, à savoir, notamment :

- l'engagement des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service,
- l'exploitation, sous son entière responsabilité, du service de production et de distribution du chauffage urbain,
- la charge de l'intégralité des frais de fonctionnement.

Le transfert de gestion porte sur environ 6 kilomètres de réseau de distribution, une chaufferie composée de 5 chaudières. Ces installations sont édifiées sur un tènement d'une superficie de 4 240 mètres carrés.

La production de chaleur est également assurée par une chaudière à cogénération confiée par bail emphytéotique administratif (BEA) à un exploitant (la société Dalkia). Concernant cet équipement, la Commune résiliera le BEA sur demande de la Communauté urbaine qui assurera l'indemnisation du preneur. Cette indemnité, dont le montant diffère selon la date de résiliation en fonction du tableau d'amortissement, sera mis à la charge en tout état de cause du futur exploitant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Bron.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.